



# WOEZON SOINS POUR TOUS

## Association humanitaire francotogolaise

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 25/01/2025, à 10h, les membres de l'association WOEZON SOINS POUR TOUS se sont réunis à la salle socio-culturelle de Maslacq - 64300 en assemblée générale ordinaire sur convocation du secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles DEMONTE, en qualité de président(e) de l'association. Il est assisté par un secrétaire de séance, Gilles RIPAILLE-LE ROYER., en tant que secrétaire de l'association.

Plus des 2/3 des membres étant présents ou représentés, tel qu'il est prévu par l'article 9 des statuts, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

#### L'ordre du jour est rappelé par le président :

1. Rapport moral du Président ;
2. Rapport financier du Trésorier ;
3. Fixation du montant des cotisations et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres pour 2025 ;
4. Projets pour 2025 ;
5. Approbation du budget ;
6. Questions diverses.

Le président fait remarquer que l'ensemble des documents a été déposé au siège de l'association le 10/01/2025.

Il est fait lecture du rapport moral et des projets pour 2025 par le Président.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été mis en évidence

- Monsieur le Maire, Jean NAULÉ, demande quelles sont les modalités d'expéditions.
  - Kranck GLEY, Vice-Président, répond : l'association fait appel à un prestataire de service connu du Vice-Président. Cette entreprise, spécialisée dans l'envoi de colis via container au Togo, se charge de prendre le(s) coli(s) chez l'expéditeur, de l'acheminement au port de Bordeaux, de la mise en containers puis du transport par bateau jusqu'au port de Lomé et le dédouanement. Ensuite, place, les correspondants de l'Association prennent en charge les colis jusqu'à leur destination finale, l'hôpital de Togoville.
  - Gilles DEMONTE précise que la traversée par bateau dure environ 1 mois. Il ajoute que le coût est d'environ 100€/m<sup>3</sup>
- Madame Maïté SEIGNALET pose la question des besoins de l'hôpital de Togoville.
  - Gilles DEMONTE et Gilles RIPAILLE-LE ROYER répondent que les priorités sont des lits d'hospitalisation, un ECG (électrocardiographe), du matériel à pansement, un lit obstétrical (table d'accouchement), un échographe, des stéthoscopes et des brassards à tension.



## **WOEZON SOINS POUR TOUS**

### **Association humanitaire francotogolaise**

À 10h30, le contact visio avec Monsieur Félicien WOTODZO, l'un des correspondants au Togo est établi. Félicien se présente : il est enseignant-chercheur en génie-mécanique à l'Université de Lomé. Il présente ses chaleureuses salutations à toutes les personnes présentes. Il confirme la nécessité de l'équipement de l'hôpital de Togoville, précisant qu'actuellement ce sont des bâtiments presque vides. Que sont présents 2 sage-femmes et 1 infirmier.

À la fin de la communication, les débats reprennent.

- Franck GLEY donne un bref historique de Togoville, ville chargée d'histoire, première du pays et lui ayant donné son nom pendant la colonisation allemande. Lors de la Première Guerre mondiale, le pays avait une superficie double de celle que nous connaissons depuis la présence française à l'issue de la guerre. Togoville est une ville démunie en matière de santé.
- Gilles RIPAILLE-LE ROYER précise que les dénominations des divers dispositifs de santé varient d'un pays et d'une culture à l'autre. Ainsi ce que nous appelions autrefois « hôpital de proximité » peut être associé à l'hôpital de Togoville. Au Togo, il existe un CHU, des hôpitaux « régionaux » (CHR) comme Lomé-Commune, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara-Tomdè et Dapaong, et des « Cases de santé » construits et gérés par les villageois. L'établissement de Togoville se situe donc entre ces CHR et ces Cases de santé.

Les questions sur le rapport moral étant épuisées, il est fait lecture du rapport financier par le Trésorier.

Le Trésorier propose reporter le résultat positif sur l'année prochaine conformément aux dispositions de la Loi de 1901 et de maintenir le montant des cotisations à leur niveau actuel.

Résolution 1 : Rapport moral

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

Résolution 2 : Approbation du rapport financier du budget

L'assemblée Générale Approuve le rapport financier et adopte le budget à l'unanimité

Le secrétaire informe que le compte-rendu, le mot d'ouverture du Président, le rapport moral seront publiés sur le site Internet de l'association [www.woezonsoinspourtous.org](http://www.woezonsoinspourtous.org)

Le rapport financier est à disposition par simple demande auprès du trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

*Signé sur l'original*

*Signé sur l'original*